PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

11 JANVIER 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

COMMISSION PLÉNIÈRE DU MERCREDI 11 JANVIER 2023 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Présentation du rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) pour l'année 2021-2022 (doc. 480 (2022-2023) n° 1)	3
	3.1 Discussion	3

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- − La séance est ouverte à 9h40.
- Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance, pour raisons de santé, Mmes Groppi et Vandevoorde, ainsi que MM. Furlan et Witsel.

2 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 15 décembre 2022, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la commission plénière de ce mercredi 11 janvier 2023.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (Assentiment)

3 Présentation du rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) pour l'année 2021-2022 (doc. 480 (2022-2023) n° 1)

3.1 Discussion

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) pour l'année 2021-2022. La présentation du rapport par M. Bernard De Vos, délégué général, sera suivie d'un échange avec les parlementaires. Nous terminerons nos travaux vers 11h30.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, M. De Vos est accompagné de deux jeunes, lauréats du dernier appel à projets mettant en lien la justice climatique et les droits de l'enfant. M. De Vos fera une introduction. Ensuite, chaque jeune présentera le travail de son groupe en cinq minutes.

La parole est à M. De Vos pour la présentation de son rapport.

M. Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant. – Je me présente devant vous pour la quatorzième fois, afin de discuter du rapport d'activités du DGDE. Si cet hémicycle connaît un renouvellement, pour ma part, je reste. Il faudra m'excuser si ceux qui me suivent depuis des années entendent des redites, mais surtout s'en attristent. En effet, j'évoque chaque année des problèmes relativement similaires, car les atteintes aux droits de l'enfant se répètent. Le rappel systématique des mêmes problèmes constitue la preuve malheureuse que nous n'arrivons pas collectivement à améliorer sensiblement le quotidien de nombreux enfants et de jeunes de notre Communauté. Nous n'arrivons pas à le faire aussi rapidement et aussi bien qu'ils le mériteraient dans de nombreux domaines cruciaux pour leur développement.

Pour commencer, il me paraît important de vous faire rapidement part des points essentiels qui ont marqué cette année.

Tout d'abord, je déplore la manière dont on parle des enfants et des jeunes, dont on perçoit leurs compétences, leur potentialité, leur talent, leur intelligence, dont on envisage l'enfance et la jeunesse. J'en ai parlé beaucoup lors de la crise sanitaire. J'ai le sentiment que les enfants sont trop souvent traités comme des objets, alors que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) – dont je suis le défenseur – impose de les traiter comme des sujets de droit. On ne leur accorde finalement pas de crédit. On ne parle d'eux que dans des moments particuliers lorsqu'ils sont en délicatesse avec les autorités, en souffrance ou en révolte.

J'ai toujours insisté pour que les enfants et les jeunes aient leur mot à dire à tous les niveaux, à tous les échelons, dans tous les domaines de la vie en société. C'est une problématique qui reste encore extrêmement prégnante et il faut la garder bien en tête. Nous avons besoin de la participation des enfants et des jeunes et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inviter des représentants de plusieurs groupes de jeunes afin qu'ils nous fassent part de leur travail. Ils ont déjà eu l'occasion de le faire dans cet hémicycle, sous la présidence de Jean-Pierre Kerckhofs. Il était important pour nous qu'ils puissent participer aujourd'hui à cette commission plénière. Quand il est question de démocratie participative, de la parole et de la participation des jeunes, il est opportun que le DGDE montre lui-même l'exemple et invite des jeunes à vous rencontrer.

La pandémie a laissé des traces. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment mesuré les conséquences désastreuses de cette période sombre de notre Histoire contemporaine. Nous n'avons pas oublié cette année. Tous les signaux d'alerte sont au rouge vif, notamment en matière de santé mentale. Les aspects sécuritaires de la pandémie ont aussi éveillé le côté le plus sombre de certains jeunes, notamment ceux issus des quartiers populaires. Ils ont été confrontés assez brutalement aux institutions, à la police notamment. Les derniers événements survenus à la suite des matchs de football et lors de la Saint-Sylvestre découlent peut-être du fait que nous n'avons pas suffisamment repris la main lors de la période difficile qui a suivi la pandémie.

Indépendamment de la désignation de mon successeur, ces premiers constats plaident en faveur d'une institution forte, efficace, en phase avec notre époque, dont le cadre et les compétences sont élargies à toutes les matières qui concernent les enfants et les jeunes. Quand on défend les droits de l'enfant, on ne peut se décourager: on doit rester vigilant et pugnace, car ces constats persistent et nuisent malheureusement à certains depuis très longtemps.

Historiquement, le premier constat concerne la précarité infantile. Cette question qui a profondément marqué mes deux mandats est loin d'être réglée. En

raison de la crise énergétique, les enfants qui vivent dans la pauvreté sont plus que jamais fragilisés.

Après avoir remis un deuxième rapport sur les incidences et les conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et les familles, nous avions imaginé faire un tour en Communauté française pour essayer de sensibiliser les acteurs de première et seconde lignes à cette question. La pandémie a ramené nos ambitions à la production de quelques vidéos. Pourtant, je le répète: pas un seul article de la CIDE ne résiste à la pauvreté. Voilà dix ans que j'utilise les mêmes termes pour en parler: la pauvreté est le fossoyeur des droits de l'enfant. En d'autres termes, pauvreté et droits de l'enfant ne sont pas conciliables.

J'en viens à évoquer l'école. L'école est source d'inégalités et concerne souvent les mêmes types d'enfants. Au sein de notre institution, nous tentons toujours de mettre en avant les qualités de notre système scolaire. Ainsi, je ne manque jamais de valoriser des enseignants, écoles ou équipes éducatives qui sont remarquables, développent une approche bienveillante et participative et se montrent très intéressés par l'éducation des enfants. Cependant, force est de constater que le système scolaire génère des discriminations et qu'il est toujours à l'origine d'une profonde injustice. Nous n'avons d'ailleurs pas assez de prospectives sur ce point.

Le penseur de l'école, Bernard Delvaux, a récemment écrit « Une toute autre école», dans lequel il imagine la fin de celle-ci. Fondamentalement, nous devrions nous intéresser à cette question. Vous avez sans doute lu comme moi les différents articles de presse qui font la part belle à l'intelligence artificielle. Nous avons en poche des correcteurs orthographiques ou des machines à même de calculer plus vite que quiconque. Il est possible que notre enseignement doive se tourner vers d'autres matières pour être davantage en cohérence avec l'évolution du monde. Nous peinons à faire ce pas, comme en témoignent les nombreux obstacles à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Une fois encore, nous manquons de prospectives et il nous faut imaginer à quoi pourrait ressembler l'école dans vingt ou trente ans.

Comment sera l'école dans vingt ou trente ans grâce aux évolutions technologiques? Certains imaginent que nous serons en mesure de freiner ces évolutions. Selon moi, elles continueront de plus belle; de ce fait, nous aurons davantage besoin d'éducation à la vie citoyenne et nous devrons davantage réfléchir à la capacité des jeunes à débattre, à prendre la parole en public, à défendre certains intérêts. Je souhaite insister une nouvelle fois sur le manque de prospectives.

La situation des enfants en exil m'inquiète également. En effet, pour la première fois dans l'histoire de la Belgique, plusieurs dizaines d'enfants se sont enregistrés à l'Office des étrangers. Il ne s'agit pas de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui ne souhaitent pas se faire connaître des autorités, mais de 150 mineurs qui se sont enregistrés et qui ont été renvoyés à la rue. Pour un pays riche et industrialisé comme le nôtre, cela pose problème.

J'ai interrogé le cabinet de Mme De Moor, la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, pour savoir si, parmi ces mineurs, certains n'avaient pas été identifiés ou retrouvés. Ils seraient 26 mineurs d'âge dont on ne sait pas où ils se trouvent, s'ils ont un toit, s'ils ont à manger, s'ils sont exploités, s'ils font l'objet de traite des êtres humains. C'est une situation scandaleuse, qui concerne avant tout l'État fédéral, mais les Communautés et les Régions ne peuvent pas se soustraire à leur responsabilité en la matière. Une approche coordonnée est indispensable pour que cela n'arrive plus jamais. Les réseaux sociaux nous rappellent parfois des choses dites dans le passé. Ainsi, récemment, j'ai eu l'occasion de réécouter ce que j'avais dit il y a un an. Je m'indignais alors du fait qu'un MENA n'avait pas pu être hébergé par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) alors qu'il s'était dûment enregistré auprès de l'Office des étrangers.

Pour rendre les droits de l'enfant proches du public, il faut utiliser les réseaux sociaux. Malgré l'actuelle période difficile, nous nous sommes lancés cette année dans les réseaux sociaux, ce qui est assez marquant dans l'histoire de notre institution. Certes, nous avons une page Facebook, mais nous avons aussi lancé un projet impliquant YouTube afin d'offrir une tribune à la parole des jeunes. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur le site de notre institution pour trouver le lien d'accès vers ce projet. Régulièrement, la parole est donnée aux enfants sur des sujets variés. C'est important de communiquer sur les faits d'actualité en lien avec les droits de l'enfant et le quotidien des jeunes. Ce projet rencontre un franc succès. Les capsules accumulent plusieurs milliers de vues et nous ne pensons pas nous arrêter en si bon chemin. Malgré la conjoncture difficile, nous refusons le fatalisme et désirons nous projeter dans l'avenir. Nous faisons contre mauvaise fortune bon cœur. Nous voulons montrer que l'institution est dynamique.

Encore ce week-end, certains responsables politiques abordaient le sujet de l'autorité en formulant des propositions, lesquelles sont sujettes à débat. Dans tous les cas, c'est un sujet inspirant. Nous sommes nombreux à reconnaître que la notion d'autorité traverse une période particulière. Nous aimerions par conséquent nous pencher sur façon dont l'autorité est gérée de nos jours. Que signifie exercer son autorité? Affirmer que l'autorité est dépassée n'est pas suffisant. En revanche, remettre en question la manière d'exercer son autorité sur les jeunes nous paraît plus fructueux. Force est de reconnaître que l'exercice traditionnel de l'autorité sur les jeunes n'est plus aussi efficace qu'auparavant. Il faut donc réfléchir à d'autres manières de procéder, autant dans les familles que dans l'espace public, autant à l'école que dans les institutions publiques. Nous nous sommes attelés à organiser une journée de réflexion qui aura lieu le mardi 7 mars 2023. Cette matinée servira de catalyseur. Sera organisée une confé-

rence où tout le monde pourra prendre la parole. Cette conférence donnera ensuite lieu à trois journées de formation sur la question de l'autorité, accessibles aux professionnels qui travaillent avec des familles, dans les écoles ou dans l'espace public.

C'est par là que je tenais à terminer ma présentation pour montrer notre envie de travailler sur des projets à moyen et long termes, outre nos tâches quotidiennes.

Plutôt qu'un long discours, j'ai décidé de mettre en avant des projets en activant le droit à la participation, à la liberté d'expression, d'opinion et d'association, notamment pour faire le lien entre les droits de l'enfant et la justice climatique. Personne ne parle mieux du climat que les jeunes. Avant la pandémie, ils étaient descendus en masse dans les rues pour exprimer leur inquiétude à ce sujet.

Au niveau international, les défenseurs des droits de l'enfant ont également travaillé sur ce thème au sein du Réseau européen des ombudsmans pour enfants (European Network of Ombubdspersons for Children – ENOC). Le Comité des droits de l'enfant prépare un texte qui fait le lien entre les deux sujets, tout comme le Conseil de l'Europe et l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui a récemment décrété que vivre dans un environnement sain est un droit humain. Depuis trois ans, une collaboratrice de notre institution est chargée de cette matière. Nous avons à cœur de dire qu'il s'agit d'un sujet important.

Pour dépasser le stade de la théorie, je vous propose de découvrir des choses concrètes tout en montrant qu'il est aussi possible de faire la différence en tant qu'enfant et jeune. À cet égard, je souhaite m'adresser aux deux jeunes présents ce matin. Jules et Niclas, même si vous avez parfois, à raison, l'impression que les adultes ne vous écoutent pas autant qu'il le faudrait, vous avez aujourd'hui une opportunité d'être entendu par un hémicycle bien rempli.

L'automne dernier, nous avons organisé un appel à projets pour identifier des initiatives participatives au sein desquelles des jeunes font le lien entre la justice climatique et leurs droits et proposent des actions concrètes. Les groupes lauréats de ce concours sont au nombre de trois.

Le premier groupe, qui n'est malheureusement pas présent aujourd'hui, vient de l'Athénée royal Pierre Paulus de Châtelet dans un groupe Amnesty au sein de l'école. Le groupe avait pour ambition de montrer que tous les enfants, partout dans le monde, sont touchés par le changement climatique. Il est déjà venu en novembre 2022 dans cet hémicycle présenter son travail à d'autres jeunes, mais il n'a pas pu nous rejoindre ce matin, car l'enseignante ne pouvait pas accompagner le groupe.

Le deuxième groupe est présent aujourd'hui. Je t'invite, Nicolas, à prendre ma place dans quelques instants. Pendant les vacances, ton groupe a participé à un «camp climat» organisé par le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) dans la province de Namur. Il a aussi réalisé un atelier podcast pour réfléchir aux questions liées à la justice climatique et à la justice sociale. Je vais tout de suite céder la parole à Nicolas, qui va être le porte-parole de son groupe.

M. le président. – La parole est à Nicolas.

Nicolas. – Mesdames et Messieurs les Députés, je m'appelle Nicolas. Je viens de la région de Rochefort, connue à la fois pour sa renommée bière trappiste, les grottes de Han, mais aussi tristement célèbre pour les inondations de 2020. Cet été, dans ma campagne natale, le CNCD-11.11.11. a organisé un «camp climat».

Quelle est la différence entre un «camp climat» et un camp scout? Les deux sont organisé en Ardenne et s'adressent à des personnes qui aiment la nature, certes. Mais le «camp climat» a été une semaine au cours de laquelle des jeunes âgés de 14 à 19 ans se sont réunis pour parler des grands enjeux d'aujourd'hui. En ma qualité de co-animateur et co-participant, je viens porter la voix de ces jeunes à la tribune aujourd'hui.

Imaginez-vous: nous sommes le 22 août à Han-sur-Lesse. Le soleil tape depuis des mois: 30 degrés à l'ombre, c'est devenu la norme. La rivière est à sec, l'herbe est rousse et, là, des ados de toute la Communauté française débattent dans ce gîte de campagne. Ils ne se connaissent pas et ils ne sont pas tous sensibilisés à la cause climatique. Certains auraient préféré que leurs parents ne les inscrivent pas; d'autres sont venus pour rencontrer des personnes qui partagent leurs préoccupations.

Une chose est certaine: pendant une semaine, ils vont apprendre. Je m'en porte garant: ils ont appris. Les jours ont défilé à une vitesse folle, rythmés par les animations, les jeux de la ficelle, les fresques du climat, les ateliers de mobilisation et les diverses activités – visite de la ferme de Jambjoûle, promenade sous les étoiles –, ainsi que par la présence d'intervenants en or, comme Céline Nieuwenhuys, des membres de l'ASBL Quinoa.

Nous avons eu l'occasion de parler de justice climatique et de justice sociale, de mode de vie et de mode d'action. Grâce à l'incroyable équipe de l'association Comme un Lundi et à une profusion de réflexions, le podcast «Silex» a vu le jour. Ce podcast en quatre épisodes se veut être le prolongement du «camp climat», diffusant dans vos oreilles la poésie de Simon, les pensées de Virgile et Lys, les blagues de Jack et Silouane, les réflexions d'Anaëlle et d'Astrid, ainsi que les témoignages touchants de Cole, Mahault, Mamadou et Aliénor. Je vous invite à l'écouter et à l'apprécier comme un grand cru, seconde par seconde. Ce podcast est le miroir d'une partie de la population que vous représentez et qui

jouit de droits inaliénables. Dans la tranche des 16 à 25 ans, la moitié souffre d'éco-anxiété; les trois quarts sont terrifiés par le futur et estiment que les générations précédentes – dont la vôtre – n'ont pas pris soin de la planète.

UNICEF avertit que le réchauffement climatique affectera chaque enfant à naître, qu'il soit fils de militant, de politicien ou d'ouvrier. Chaque été, je scrute les feuilles des arbres, je guette le niveau des rivières, je compte les jours sans pluie. Et la peur me gagne. Accompagnée de la colère, elle se dirige d'abord vers moi, qui suis tant coupable de consommer. Pourtant, j'ai fait tous ces petits gestes pour diminuer mon empreinte carbone: j'ai renoncé aux boulets liégeois, je prends des douches de trente secondes, je porte un pull supplémentaire en hiver et je pars en vacances en train. Évidemment, ces gestes sont faciles dans un foyer privilégié pour lequel «fin du monde» ne rime pas forcément avec «fin du mois». Malgré mes efforts, le monde se réchauffera au-delà des 3°C.

À l'université, mon professeur de développement durable avait coutume de répéter deux phrases: «Notre génération a échoué. La vôtre sera celle des solutions» et «Qui décide?». À la deuxième, je vous demande: «Est-ce vous?». Dès lors que la campagne pour les prochaines élections débute au lendemain de chaque élection, le pouvoir politique ne montre-t-il pas ses limites pour résoudre la crise climatique? La justice climatique et la justice sociale passent trop vite à la trappe. Le meilleur moment pour agir, c'était hier. Il ne reste donc qu'aujourd'hui. En cas d'échec, cette décennie critique nous plongerait dans un carré infernal de guerres, de migrations, de famines et de maladies.

Changer les systèmes actuels de transport, d'alimentation et de production d'énergie est complexe. Je vous l'accorde! Mais sans courage politique, c'est purement impossible! Vous détenez le pouvoir de décider si nous allons miner les fonds marins, si nous allons instaurer un devoir de vigilance et si nous allons débloquer des fonds pour l'adaptation au changement climatique. Vous pouvez décider d'arrêter de subventionner les énergies fossiles.

Nous cherchons tous à être heureux, les jeunes comme les aînés. Pour rendre heureux les jeunes du «camp climat», je n'ai que deux requêtes. La première est que vous écoutiez ce podcast, qui est disponible sur toutes les bonnes plateformes de streaming. La seconde est de décider d'agir, bon sang! Vous pouvez le faire. (Applaudissements sur tous les bancs)

M. le président. – La parole est à M. De Vos.

M. De Vos. – Nicolas, je te remercie d'avoir pris la parole au nom des jeunes qui sont malheureusement à l'école aujourd'hui.

Jules, tu es également seul à t'exprimer ce matin, pour la même raison. Tu fais partie du groupe «On sème des mots», réuni par le centre culturel La Vénerie de Watermael-Boitsfort. Le projet de ton groupe s'est organisé autour de trois

axes, qui ont structuré vos échanges sur la transition écologique: comment se former, s'exprimer, agir?

M. le président. – La parole est à Jules.

Jules. – Au nom du groupe que je représente aujourd'hui, je tiens tout d'abord à remercier M. De Vos de nous avoir donné la chance de nous exprimer dans cet hémicycle. Je fais partie d'un groupe de jeunes baptisé «On sème des mots» et soutenu par La Vénerie, le centre culturel de Watermael-Boitsfort. Notre projet est né à la suite d'une balade éco-poétique dans la forêt de Soignes. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais nous avons décidé de continuer à nous intéresser aux initiatives écologiques de notre belle commune.

Nous avons regardé les initiatives existantes et nous y avons ajouté, par le biais d'ateliers d'écriture, nos rêves pour le futur. Nous avons ensuite recensé ces initiatives et nos utopies dans une carte que nous avons réalisée avec le centre culturel. Nous avons construit ce projet autour trois axes: s'exprimer, se former et agir. En effet, nul ne peut poser une action sans comprendre le monde qui l'entoure. Il est donc primordial d'avoir accès à l'information, car ce n'est pas à l'école que nous apprenons les enjeux climatiques, pourtant si nécessaires à notre éducation. Ainsi, nous avons appréhendé la théorie du donut, les enjeux du dérèglement climatique et l'impact carbone, pour ne citer que quelques exemples de connaissances que nous aurions dû recevoir à l'école dès le plus jeune âge.

Lors de l'ouverture de la saison de La Vénerie au mois de septembre 2021, nous avons installé un stand pour échanger avec les habitants de Watermael-Boitsfort au moyen de «plaintes» et de «célébrations».

Par ailleurs, pendant notre formation continue, nous avons abordé un sujet quelque peu tabou: la pollution générée par l'industrie textile, qui figure parmi les industries les plus polluantes. En effet, pour beaucoup de jeunes, le shopping est un loisir agréable. Pourtant, ne nous voilons pas la face!

Nous avons donc eu l'idée de créer le projet «Couture» pour réduire notre empreinte carbone. Cette idée a émergé peu après le confinement. Force est de constater que tant les personnes âgées que les jeunes ont très mal vécu cette période. Notre objectif était donc de réunir deux générations différentes autour d'un seul projet: d'un côté, les jeunes qui créent des pièces uniques en recyclant des vêtements et, de l'autre, les personnes plus âgées qui forment les jeunes à la couture, qui leur transmettent leur connaissance et qui les guident.

Nous avons eu envie de faire connaître ce projet et nous avons envoyé un communiqué de presse. La Radio catholique francophone (RCF) nous a reçus. C'est la première fois que nous disposions d'une tribune pour nous exprimer en tant que citoyens. Nous nous sommes sentis légitimes et responsables.

Nous avons voulu poursuivre ce travail de transmission, principalement vers les plus jeunes, car, à leur place, nous aurions aussi apprécié d'être instruits et guidés. Cependant, nos horaires d'étudiants ne correspondaient pas à ceux des écoles primaires. Cela a posé problème! Quoiqu'il en soit, nous sentons qu'il faut instruire d'autres jeunes!

Notre groupe comptait parfois quinze personnes, parfois dix et maintenant cinq. Notre nouveau projet sera une enquête qui s'adresse aux jeunes afin d'investiguer leurs sentiments et afin de les faire participer aux changements de société. Ces changements s'imposent à eux, en raison du dépassement des seuils écologiques, de la diminution de la biodiversité, de l'état des sols et de tous ces indicateurs alarmants. Nous leur posons plusieurs questions: que ressentent-ils, qu'envisagent-ils, quelles solutions pouvons-nous leur apporter? Il s'agit aussi de créer un espace de réflexion et d'échange pour comprendre la situation et agir ensemble.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous ai livré un bref résumé de notre projet. Merci de votre écoute attentive. (Applaudissements sur tous les bancs)

M. le président. – La parole est à M. Bernard De Vos.

M. Bernard De Vos. – Monsieur le Président, je vous remercie une nouvelle fois de nous avoir permis d'inviter les représentants de ces groupes. Il est dommage que votre Parlement n'ait pas pu profiter de vitalité qui s'est ressentie lors des travaux de ces équipes. En tous cas, je vous remercie, Nicolas et Jules, d'avoir été le porte-voix de vos groupes respectifs.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur De Vos, ainsi que vos équipes, pour le travail que vous avez effectué pour la quatorzième fois. Je ne vais pas vous souhaiter de revenir une fois encore l'année prochaine. Nous savons que le sujet est délicat et je m'abstiendrai de tout commentaire à ce sujet.

Je remercie aussi les jeunes qui se sont exprimés. Il est toujours intéressant d'avoir l'avis et les témoignages de la jeunesse. Nicolas et Jules, l'exercice auquel vous venez de vous plier est plutôt délicat, vous l'aurez constaté. Je tiens à vous rassurer: il est toujours difficile pour nous, qui le pratiquons pourtant toutes les semaines.

Monsieur De Vos, vous plaidez depuis de nombreuses années – c'est-à-dire au moins quatorze ans – pour un élargissement des compétences du DGDE. Vous l'avez rappelé dans votre introduction. Si je ne m'abuse, les différentes assemblées examinent en ce moment un projet de texte allant dans ce sens. Avez-vous des détails quant à son contenu? Quelle analyse en faites-vous? Quels conseils donneriez-vous au futur Défenseur des enfants?

En ce qui concerne l'inclusion, vous avez demandé, avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, et l'ASBL Inclusion, aux différents ministres concernés de travailler en suivant une feuille de route établie pour l'année 2022. Où en est ce projet? Le projet avance-t-il? Pouvez-vous nous faire un point rapide sur l'évolution du travail?

Tout récemment, la question de l'obligation du service citoyen pour les jeunes est revenue dans l'actualité. Auparavant, on l'appelait le service militaire, mais je crois que la notion de service citoyen est plus appropriée. Quelle est votre position vis-à-vis de cette potentielle obligation de service citoyen? Y êtes-vous favorable? Je me tournerai aussi vers les jeunes, puisqu'ils sont là, pour leur poser la même question. Nicolas et Jules, quel est votre sentiment par rapport à cette proposition, étant donné que vous êtes les premiers concernés?

Dans votre rapport, Monsieur De Vos, vous avez annoncé, pour la fin de l'année 2022, les résultats d'une première phase de travail sur les violences intrafamiliales. Les travaux se basent sur la collecte, par les experts, de récits d'adultes sur leur vécu. Les témoignages des enfants et des jeunes seront récoltés dans la foulée. Quelles sont les grandes lignes de cette première phase de travail?

Quelle est votre stratégie de communication sur les réseaux sociaux? Je ne doute pas un instant de votre dynamisme à cet égard, puisque vous avez créé votre chaîne YouTube. Vous cumulez d'ailleurs des milliers de vues sur la plateforme, les jeunes étant très réceptifs. Envisagez-vous d'assurer une présence du DGDE et d'autres institutions sur Instagram et TikTok, sachant que ces deux réseaux sont particulièrement appréciés des jeunes?

J'en viens au redoublement scolaire. Notre système éducatif se singularise par une pratique éhontée du redoublement. Nous sommes de loin les champions du monde dans ce domaine. D'un point de vue systémique, il est avéré que la pratique du redoublement ne conduit pas à plus d'efficacité, mais engendre surtout beaucoup d'inégalités entre les écoles et entre les élèves, en fonction de leur identité sociale, culturelle, philosophique. Cette assertion, je la tire du premier paragraphe des conclusions d'un rapport sur le redoublement en Fédération Wallonie-Bruxelles, commandé en 2014 par le groupe PS. À l'époque, ce rapport était porté par une députée socialiste aujourd'hui bien connue, nommée Caroline Désir.

La problématique est donc bien connue. Des actions sont menées en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement fondamental et dans le premier degré de l'enseignement secondaire. Ainsi, le redoublement est désormais conditionné à l'accord parental. Qu'en pensez-vous? Votre position à ce sujet a-t-elle évolué?

Dans votre introduction, vous avez aussi parlé des MENA et de la crise migratoire. Près de 2 000 hommes, femmes et enfants dorment dans la rue cet hiver.

C'est tout bonnement inacceptable, je vous l'accorde! Comment analysez-vous la situation? Avez-vous rencontré la secrétaire d'État à ce sujet?

Pour ce qui est de la justice climatique, le réchauffement de l'atmosphère et les effets qui en découlent constituent l'un des principaux défis de l'humanité: montée du niveau de la mer, fonte des glaces, sécheresse, inondations, catastrophes naturelles, érosion de la biodiversité... On pourrait croire que ces phénomènes ne touchent que des régions bien précises de notre planète. Or, les inondations de l'été 2021, les vagues de chaleur successives de cet été et la température de 16 °C relevée ce 25 décembre démontrent que la Belgique est tout aussi concernée. Dès lors, des réponses urgentes doivent être apportées à notre échelle.

Tous les niveaux de pouvoir doivent s'emparer de ces questions. Nicolas l'a rappelé dans sa présentation. La gestion énergétique des bâtiments et l'éducation et la sensibilisation des jeunes sont des thématiques centrales, même si, pour ce dernier point, je constate que les jeunes sont bien conscients de la situation.

Il n'existe qu'une seule planète Terre et nous sommes toutes et tous sur le même bateau. Toutefois, comme le rappelle le CNCD-11.11.11, nous n'avons pas tous le même ticket d'embarquement. Certains voyagent en première classe, tandis que d'autres tentent tout simplement d'embarquer. Il est de notre devoir de veiller à l'efficacité d'une justice climatique ainsi qu'au respect des accords internationaux, tels que l'Accord de Paris.

Monsieur De Vos, vous avez occupé votre poste durant quatorze ans, soyez-en remercié. Le groupe PS sera très attentif à la désignation de votre successeur. Il sera primordial de respecter une certaine vision des choses. Un groupe d'experts s'est réuni et a remis des rapports, à l'instar des différents groupes parlementaires. Ces rapports ont été approuvés à l'unanimité par notre Assemblée. Le groupe PS restera vigilant et attentif au respect des décisions. *In fine*, ce sont les jeunes qui doivent être protégés et nos décisions en sont la meilleure garantie.

M. le président. – La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Monsieur De Vos, vous connaissez mon intérêt de longue date pour les MENA. J'aimerais avoir plus de précisions sur leur situation actuelle. J'aimerais aussi que vous abordiez la pauvreté des enfants. Nous rencontrons, en effet, de plus en plus de jeunes mendiants dans la rue. Quel est votre sentiment sur ces deux points qui, à mes yeux, sont particulièrement importants?

M. le président. – La parole est à M. Dupont

M. Jori Dupont (PTB). – Je vous remercie, Monsieur De Vos, ainsi que vos équipes présentes dans cet hémicycle. Je vous remercie aussi, Nicolas et Jules,

de porter ici la parole des autres jeunes. Cette présentation devrait être la dernière pour vous, Monsieur De Vos, et j'espère qu'on sortira des jeux politiques pour la désignation de votre successeur.

J'ouvre une parenthèse. Je suis d'accord avec la question que tu as posée, Nicolas: qui décide? Qui décide par exemple de la production de l'énergie en Belgique? Je n'ai pas l'impression que c'est l'État; c'est souvent Engie qui fait la pluie et le beau temps. Cette entreprise décide donc de la politique énergétique pour la bonne raison que l'État a laissé cette politique dans les mains du secteur privé. Je n'irai pas plus loin et laisse ouverte cette réflexion.

Monsieur De Vos, vous avez créé un groupe de travail sur le redoublement scolaire, réunissant des spécialistes de terrain, des associations de parents et des professionnels assurant l'accompagnement des élèves en difficulté. Ce groupe de travail doit remettre un avis circonstancié aux autorités politiques. Vous avez indiqué que les discussions ont été enrichissantes et qu'une synthèse de ces échanges sera prochainement rendue publique. Connaissez-vous les grandes lignes de cet avis? Que pensez-vous de la logique de redoublement scolaire et avez-vous déjà des pistes pour améliorer la prise en charge de ces redoublements et l'encadrement des élèves en difficulté?

Concernant les MENA, vous rappelez à juste titre que leur situation dans notre pays est épouvantable. Ils n'ont aucune perspective, ils sont victimes d'abus et de violences. Ils ont beaucoup de mal à survivre. Vous vous inquiétez de l'aggravation de cette situation et vous réclamez des mesures pour que les MENA soient pris en considération. Quelles mesures pourraient-elles être prises par la Communauté française? Je rappellerai une histoire qui a défrayé la chronique en 2021, dans ma région, le Hainaut occidental: la bourgmestre de Mouscron avait pris un arrêté visant à interdire les MENA au centre Fedasil de la ville. Cet arrêté n'a heureusement pas été appliqué, mais une telle décision est dangereuse. Cela pose des questions sur l'accueil des MENA dans les centres Fedasil. Comment et où ces mineurs devraient-ils être correctement accueillis chez nous?

Vous demandez que la problématique des MENA soit traitée «de manière holistique et intégrée». L'année dernière, dans votre rapport, vous indiquiez qu'il y avait un vrai problème de concertation entre les niveaux de pouvoir concernant l'échange d'informations et la répartition de compétences à propos des MENA. Estimez-vous que des améliorations ont eu lieu depuis? Comment cette concertation doit-elle être organisée?

Ensuite, vous évoquez le problème des enfants pauvres, vivant dans la rue. Comme vous l'expliquez, ce n'est pas leur place. Il est honteux qu'un tel phénomène existe encore en 2022 en Belgique, un pays riche. Vous demandez la prise de mesures d'accompagnement et de socialisation de ces enfants. Vous souhaitez qu'il leur soit possible d'accéder à des places en crèche, à l'école, à des

loisirs culturels. Vous proposez que cela se fasse sous la forme d'un plan transversal clair, en concertation avec les secteurs de l'enseignement, de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse. Ce plan concernerait chaque niveau de pouvoir. Quelles mesures devraient-elles figurer dans ce plan? Avez-vous déjà eu l'occasion d'en discuter avec le gouvernement, en particulier avec Mme Linard?

Selon un article de la RTBF, 80 000 enfants de 0 à 6 ans sont frappés par la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il cite l'exemple d'une maman, Céline, qui indique se priver de soins de santé pour que son petit ait à manger. Confirmez-vous ce nombre? Est-il en augmentation? La situation a-t-elle empiré avec la crise énergétique?

Enfin, je souhaite aborder un sujet de grande importance qui vous tient à cœur, à savoir l'accueil de la petite enfance. Dans le rapport, vous expliquez que le nombre de places en crèches reste insuffisant pour l'ensemble des familles. Le taux atteint seulement 35 % en Communauté française. Comme vous le rappelez également, les dépenses dans ce secteur ne représentent pas un coût, mais un investissement pour l'avenir. Quelle est votre estimation des besoins de création de places, mais aussi de la revalorisation des salaires et des conditions de travail, aujourd'hui problématiques, des travailleurs du secteur? Estimez-vous que des progrès ont été réalisés par les autorités à cet égard, notamment depuis l'année dernière, lorsque nous avions déjà évoqué ce sujet en commission?

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur De Vos, vous avez dit à juste titre qu'il faudrait complètement revoir la façon dont l'école fonctionne. Mais certains veulent à tous égards renverser la table, en affirmant que, finalement, les contenus ne sont pas très importants et que la seule chose qui le soit, c'est d'apprendre à s'exprimer, à défendre ses droits, etc.

Or, il n'est pas possible de s'exprimer et de défendre ses droits sans avoir les connaissances du monde dans lequel nous vivons. Celles-ci sont de plus en plus importantes et nécessaires. Jules ne disait pas autre chose tout à l'heure: «On aurait dû apprendre l'impact carbone à l'école». Une école citoyenne est aussi une école qui transmet des contenus aux jeunes.

M. le président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Avant toute chose, je vous remercie, Monsieur De Vos, pour votre présence parmi nous aujourd'hui. C'est toujours un réel plaisir de vous recevoir. Je remercie également vos équipes et ces jeunes pour leurs témoignages: c'est une première. Je suis ravie de vous voir, mais honnêtement je pensais me retrouver aujourd'hui face à votre successeur. J'en profite pour remercier le jury d'experts qui a consacré énormément de temps à auditionner les différents candidats à votre succession. En tant que présidente du jury politique, je remercie également mes collègues pour le travail que nous avons mené

ensemble. J'espère évidemment que nous aurons l'occasion de vous revoir, mais j'espère surtout que le dossier de votre succession se débloquera et que nous pourrons enfin désigner votre successeur.

J'en viens à mes questions qui rejoignent celles de mes prédécesseurs, notamment pour ce qui concerne les violences intrafamiliales. Votre rapport évoque la présentation, avant la fin de l'année 2022, des résultats d'une première phase de travail fondée sur le recueil des récits des experts du vécu adulte, avant d'entamer, dans la foulée, la récolte des témoignages des enfants et des jeunes. Aujourd'hui, que pouvez-vous nous en dire? Quel est le bilan du projet entamé par vos services?

M. Dupont vient de parler du redoublement en relevant que vous aviez lancé un appel pour la constitution d'un groupe de travail rassemblant différents spécialistes: associations, chercheurs d'universités, etc. Dans ce cadre, quelles sont les principales causes relevées et quelles sont les premières propositions qui découlent de ces travaux? Pouvez-vous faire le point?

Par ailleurs, vous savez que la réforme du secteur de l'accueil temps libre (ATL) constitue une priorité pour mon groupe. Je vous interroge chaque année à ce propos. La réforme prend du temps. En général, les réformes prennent toujours du temps et leur mise en œuvre est parfois freinée pour des questions de financement. En l'occurrence, nous devons encore améliorer de nombreux points, notamment, dans un premier temps, le statut des animateurs et accueillants. À cet égard, je partage votre inquiétude liée à la question du refinancement. Quel est votre avis sur les réunions du groupe de travail et de la commission transversale qui a été instaurée? Que ressort-il de leurs travaux?

Enfin, la problématique du temps de midi doit, selon moi, être traitée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires journaliers. Cette réforme visera, comme vous le demandez, à mieux respecter les besoins et le rythme des enfants. Peu importe que cette question relève de l'école ou de l'ATL: les deux secteurs doivent être impliqués et coordonnés. Considérez-vous que la pause déjeuner relève du temps scolaire ou extrascolaire? Quelle est la meilleure option?

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). — J'interviens à propos des relations entre les jeunes et la police. À nouveau, vous êtes revenu sur leurs relations difficiles. D'après mon expérience personnelle, je vous assure que la détérioration de ces relations est aussi liée au trafic de drogues de plus en plus présent. Ces difficultés ne s'expliquent pas uniquement à la lumière des conséquences de la Covid-19, car elles préexistaient et ont été accentuées. Par exemple, après des matchs, certains jeunes s'en sont pris aux forces de police, mais aussi aux services de secours, ce qui est tout à fait interpellant.

Dans votre rapport, vous évoquez les relations conflictuelles entre les jeunes et la police, surtout dans le contexte urbain bruxellois. Cependant, vous pourriez aussi parler de Verviers, pour ne prendre qu'un seul exemple. Il est vrai que Bruxelles est plus problématique en raison de la densité élevée de population dans certains quartiers qui ne facilite pas les contacts entre les jeunes et la police. Cette réalité a une incidence sur les jeunes des quartiers populaires, mais pas uniquement.

J'aimerais connaître votre sentiment à l'égard des localités urbaines de moindre importance et des milieux ruraux dans le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre de l'Intérieur a soutenu un certain nombre de projets dont le but est de créer de la proximité entre les forces de l'ordre et les jeunes. Je songe à la campagne «Respect mutuel», à l'occasion de laquelle des mesures sont prises à l'égard de la jeunesse. Êtes-vous associé à ce type d'initiatives? Qu'en est-il des synergies avec les bourgmestres bruxellois et wallons? Quel regard portez-vous sur les initiatives prises depuis plusieurs années en Wallonie et en Région bruxelloise? Je pense, par exemple, aux rencontres entre des policiers et des jeunes, notamment à l'école par le biais de journées de rencontre ou de parrainage de classes afin de soutenir la compréhension mutuelle. Bien qu'intéressantes, ces initiatives se font dans un cadre bien précis; il serait nécessaire de les étendre aux associations.

Vous recommandez que le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD) soit un véritable centre de formation certifiante et que cela puisse se faire en collaboration avec l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA). Comment envisagez-vous cette possibilité dans le cadre des limites de la détention? Avez-vous déjà eu l'occasion d'en discuter avec des représentants régionaux chargés de la formation? Qu'en est-il des synergies utiles avec le secteur de l'enseignement obligatoire? Quelles sont vos recommandations à ce sujet?

M. le président. – La parole est à M. Weytsman.

M. David Weytsman (MR). – Mon intervention portera sur la mendicité, l'inclusion et la santé mentale.

La mendicité des enfants est un sujet particulièrement difficile, notamment dans des villes comme Bruxelles. En 2023, un enfant bruxellois sur trois naîtra dans une famille ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté.

Monsieur De Vos, vous relayez les dispositions qu'a prises la ville de Bruxelles: vous dites que la ville a trouvé un équilibre entre, d'une part, une réglementation que, personnellement, j'aurais souhaité un peu plus poussée et qui, à mon sens, aurait dû prévoir une interdiction de la mendicité, et, d'autre part, un ac-

cueil. Soutenez-vous cet équilibre? Pensez-vous qu'il faille également y réfléchir dans d'autres communes en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Concernant l'inclusion, vous avez créé des incitants pour soutenir les écoles qui développent déjà une réelle prise en charge inclusive. Je soutiens cette excellente initiative. Pensez-vous que la réforme des pôles territoriaux réponde à cette recommandation, en particulier sur la mise à disposition de personnel ayant des compétences plus spécialisées? De plus, vous évoquez une prise en charge sans ambiguïté des élèves ayant une déficience intellectuelle. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par là? Vous recommandez aussi une formation visant à sensibiliser les acteurs qui évoluent dans un domaine en lien avec le handicap intellectuel. Que souhaitez-vous concrètement?

Pour ce qui est de la santé mentale, votre rapport est probablement une synthèse de toutes les actions que vous avez menées. Étant nouveau au sein de cette Assemblée, c'est la première fois que je prends connaissance de votre rapport. Je reste toutefois un peu sur ma faim sur les questions de santé mentale. Quelle serait votre principale recommandation à ce sujet?

Par ailleurs, la santé mentale doit parfois être vue en lien avec des faits de violence, de harcèlement, d'agression dans les écoles pour de multiples raisons, parfois liées au racisme, à la religion ou à une homosexualité présumée. Le sujet demeure tabou dans les écoles. Pourtant, il est important d'en parler. Quelles réflexions avez-vous menées à cet égard? Avez-vous une recommandation à formuler sur la question?

M. le président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Nicolas et Jules, je vous remercie de nous avoir fait part de vos expériences. Merci également à vous, Monsieur de Vos, pour votre présentation. Vous avez aussi pris la parole pour le troisième jeune qui n'a pas pu être présent aujourd'hui. «Il est malheureusement à l'école, donc il ne peut pas être ici», avez-vous dit. Si vous me permettez, je dirais plutôt qu'il est «heureusement» à l'école. En effet, l'école est un lieu d'éducation, d'enseignement, de bien-être et de bienveillance vis-à-vis des jeunes. Je tiens à souligner l'important travail réalisé en ce sens par les communautés éducatives.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des questions évoquées par mes collègues, mais je reviendrai sur trois points précis.

Le premier point concerne la santé mentale. La santé mentale des jeunes est cruciale et la période du confinement a meurtri un certain nombre d'enfants. Dans votre bilan, vous évoquez la santé mentale par rapport au décrochage scolaire, au décrochage social et au positionnement des enfants dans la société. Le Parlement a rédigé un rapport étayé, comprenant de nombreuses recommandations et mesures pour améliorer le bien-être des enfants et des jeunes. En avezvous pris connaissance?

Quelles sont, selon vous, les priorités indispensables pour assurer le bien-être mental des enfants et des jeunes? Quels aménagements sont-ils nécessaires pour garantir la santé mentale des jeunes? Comment les mettre en œuvre? Selon nous, pour casser la logique de silo, les acteurs de terrain doivent être associés à la tâche. Durant la crise sanitaire, les centres PMS ont été renforcés. Au vu de leurs rapports d'activités – auprès des jeunes, des enseignants, dans les écoles et de manière globale –, leur contribution s'est révélée bien nécessaire. Je ne peux donc que regretter que cet encadrement renforcé n'ait pas duré. Quel est votre avis quant au travail des centres PMS? Sans exclure les autres opérateurs de la santé mentale dans les pouvoirs publics, les communes et CPAS, ou dans le monde associatif.

Le deuxième point que je relève dans votre intervention concerne la triste situation des MENA. Je suis d'accord avec vous: la place des enfants n'est pas dans la rue. Cette situation est scandaleuse. Ces MENA vivent dans la plus parfaite clandestinité, principalement dans les centres urbains des grandes villes belges, on ne sait vraiment où. En langage imagé, nous pourrions parler de la «forêt de Sherwood». Les MENA font l'objet de trafics, de marchés et de nombreux abus. Leur situation est dramatique. Est-il vraiment possible de les rapatrier dans des cadres plus convenus? Quelles recommandations formuleriez-vous à la Communauté française pour aborder la problématique des MENA? En Communauté française, le maillage associatif – notamment entre les organisations de jeunesse, les centres de jeunes et d'autres organisations – est insuffisant. Quels partenariats pourrions-nous envisager pour trouver une solution à la situation de ces jeunes? La transversalité des actions menées pose en tout cas question. Nous pourrions peut-être allouer d'autres moyens à des acteurs de terrain présents au jour le jour auprès des jeunes dans les quartiers.

Enfin, le troisième point sur lequel je souhaite insister est celui du temps de midi à l'école. Cette thématique au centre de la réflexion portant sur la réforme de l'ATL. L'objectif est de proposer des solutions pour mieux organiser et encadrer le temps de midi, dans le respect des droits, des besoins et des rythmes de l'enfant. Cependant, cette proposition ne semble pas encore avoir été retenue, le travail étant en cours. Développez-vous toujours une réflexion sur l'ATL et le temps de midi? Quelles sont vos recommandations à cet égard? Un colloque a été organisé à Namur en 2022 sur le sujet. Des actions concrètes en ont-elles découlé?

Pour conclure, j'aimerais revenir sur les places d'accueil dans les crèches et dans les autres institutions du système éducatif. L'attention que nous accordons à l'accueil des plus petits, depuis les aides aux jeunes parents jusqu'à la prise en charge du tout-petit en collectivité, en passant par les préoccupations préventives et sanitaires, est pour le moment insuffisante. De nombreux organismes et personnes en posent le constat. La question de l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance ne concerne évidemment pas que les familles en

situation de pauvreté. En effet, elle touche également les familles dont les membres travaillent, recherchent une formation ou un emploi, sont dans la nécessité de trouver un système de garde. Il est donc indispensable d'octroyer de nouvelles aides financières au secteur de l'accueil de la petite enfance.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur De Vos, je voudrais revenir sur le cadre juridique dans lequel votre institution travaille et sur la nécessité d'élargir le champ de compétences du DGDE de manière transversale et intersectorielle. À cet égard, vous évoquez dans votre rapport des «espoirs déçus». L'espoir est-il définitivement mort ou ce projet d'élargissement de vos compétences connaît-il encore des avancées? Souhaitez-vous profiter de votre dernière intervention devant notre Parlement pour démontrer la nécessité de travailler selon une logique de décloisonnement?

Vous avez notamment affirmé que la pauvreté est le premier obstacle au respect des droits de l'enfant, ce qui est une raison qui justifierait d'étendre les capacités du DGDE à l'ensemble des compétences gouvernementales, quel que soit le niveau de pouvoir concerné. Quels facteurs entravent-ils ce projet? Le dossier progresse-t-il? Avez-vous l'espoir de mener à bien, à plus ou moins brève échéance, ce projet important sur le plan juridique?

M. le président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Je remercie Jules, Nicolas, l'Athénée Royal Pierre Paulus de Châtelet, ainsi que M. De Vos pour ce troisième et dernier rapport en tant que DGDE.

Pour le groupe Ecolo, la lutte contre les inégalités sociales est particulièrement importante et nous essayons qu'elle soit en filigrane de toutes les politiques publiques que nous développons. Dans le domaine de l'école et de l'enfance, c'est encore plus important, car ces inégalités doivent être combattues dès les premiers instants de la vie. Il en va d'une question de justice, mais aussi d'efficacité pour rompre le cycle des reproductions. C'est la raison pour laquelle nous plaidons en faveur de la poursuite et même de l'amplification de la gratuité, notamment à l'école, avec la fixation et suivi d'un agenda.

Monsieur De Vos, votre rapport avance que, pour la petite enfance, il n'y a pas de dépenses, mais seulement des investissements. Au cours de cette législature, ces investissements sont remarquablement importants, même s'ils ne sont jamais suffisants. Je pense ici notamment au contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Quel est votre avis sur l'évolution de ces investissements au cours de la législature? Quelles sont selon vous les priorités pour l'avenir? Quelles sont les politiques à privilégier pour assurer une place à tous les enfants? Je pense notamment aux enfants dont les parents sont sans travail, mais à qui certains voudraient refuser ou limiter l'accès aux crèches pour laisser

la priorité aux enfants dont les parents travaillent. Je pense aussi aux enfants porteurs de handicap et pour lesquels l'inclusion est encore un vœu pieux.

Vous êtes également revenu sur les violences dites éducatives ordinaires. Compte tenu des manquements du cadre légal dans notre pays, ce sujet vaut à la Belgique de faire l'objet de remontrances au niveau international. Si cette problématique fait effectivement bien l'objet de discussions au niveau politique, aucun consensus ne se dégage et nous ne faisons pas montre de suffisamment de volontarisme pour rappeler que la violence est inacceptable dans le cadre de l'éducation de nos enfants.

Cette absence de consensus est une grande préoccupation pour votre institution. Comment analysez-vous le blocage dogmatique à ce sujet? Vous indiquez que les opposants à une réglementation se positionnent dans le champ émotionnel plutôt que rationnel pour justifier leurs critiques. Dès lors, quel chemin emprunter pour faire aboutir ce cadre légal renforcé, au bénéfice de tous nos enfants, mais aussi de l'ensemble de la société? En effet, les enfants maltraités d'aujourd'hui sont les adultes maltraitants de demain. Vous avez évoqué la réflexion lancée sur une manière de faire autorité. Cette première piste me semble très intéressante. Dans quels champs de la Fédération serait-il pertinent de légiférer?

Eu égard à l'école inclusive, il est évidemment indispensable que la Fédération fasse mieux. Depuis la rentrée, quels retours avez-vous sur la mise en œuvre des pôles territoriaux? Votre rapport faisait état de la création, pour la fin 2022, d'une feuille de route reprenant tous les acteurs concernés. Avez-vous pu la finaliser? Le cas échéant, quelles sont les grandes étapes envisagées?

Cela paraît peut-être anecdotique, mais penser l'architecture scolaire ne relève pas uniquement de questions énergétiques. La qualité énergétique de nos écoles est un leitmotiv des écologistes depuis des décennies – et la crise énergétique nous a donné raison –, mais cela ne suffit pas. Il n'en va pas non plus uniquement d'une question d'esthétique. La conception des bâtiments soulève des interrogations d'ordres éthique et pédagogique. Le DGDE est-il associé aux projets de rénovation et de construction des bâtiments scolaires qui verront le jour grâce au budget dégagé? Vous semble-t-il opportun d'y être associé? Il me semble qu'il conviendrait de prendre systématiquement en considération l'avis des jeunes eu égard aux projets de rénovation et de construction.

Les MENA n'ayant pas introduit de demande de protection internationale échappent en partie aux radars. La problématique est complexe. En effet, les réponses ne peuvent être que croisées entre différents niveaux de pouvoir. Audelà des recommandations que nous avons bien reçues le 2 janvier, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle agir dans le cadre de ses compétences pour participer à une prise en charge cohérente de ce public?

En ce qui concerne les MENA demandeurs de protection internationale, nous sommes particulièrement inquiets de la situation actuelle. Ainsi, le gouvernement fédéral, par le biais de Fedasil, ne remplit pas ses obligations internationales. Il enfreint quotidiennement la loi en ne proposant pas suffisamment de places d'accueil aux demandeurs d'asile. Vous avez parlé de 26 enfants disparus sur les 150 enfants renvoyés en rue. C'est assez effrayant! Si l'accueil des MENA relève d'une compétence fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles a une compétence subsidiaire dans ce domaine. D'après vous, comment notre niveau de pouvoir pourrait-il agir afin de faire face à la crise actuelle?

Vous avez insisté à plusieurs reprises sur la prise en considération de la parole des enfants, ainsi que sur l'importance de leur participation aux prises de décisions qui les concernent dans les domaines des violences intrafamiliales, de l'école, mais aussi au niveau des organisations de jeunesse, etc. En ce sens, vous nous avez montré l'exemple et je vous en remercie.

J'en profite aussi pour te remercier Nicolas. Le podcast dont tu parles reflète la situation d'une partie de la population qui souffre d'éco-anxiété. Tu as aussi évoqué la responsabilité des adultes et ajouté que, si notre génération a échoué, la sienne trouvera les solutions. Cela étant, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. J'entends ton appel, Nicolas. Tu nous exhorte à agir ici et maintenant en faveur d'une plus grande justice climatique et sociale. Message reçu!

Je te remercie aussi Jules pour le projet «On sème des mots». Ta maturité m'a impressionnée. Tu veux comprendre et tu parles des enjeux de l'information; tu veux agir avec un projet concret, communiquer et transmettre. D'où cette question, Monsieur Devos: comment étendre l'éducation aux dossiers relatifs à la justice climatique et à la transition? Comment encourager le partage des savoirs et des expériences des jeunes?

Depuis l'émergence de la crise de la Covid-19, la santé mentale des jeunes nous a beaucoup préoccupés au sein de ce Parlement. Vous en faites logiquement état dans votre rapport. Les auditions réalisées ont clairement montré le rôle prédominant joué par les entités régionales en matière de santé mentale. Vous nous avez rappelé que tous les signaux sont encore au rouge. Qu'en est-il des renforts accordés par les instances fédérales pour les soins de première ligne?

Comme vous, nous nous étions réjouis du rapatriement d'une quinzaine d'enfants belges depuis la Syrie, au mois de juin 2022. Nous estimions fondamental de rapatrier ces enfants dont la santé physique et mentale, voire la vie étaient chaque jour menacées dans les camps où ils se trouvaient. Il était aussi essentiel de rapatrier ces enfants avec leur mère et ce fut le cas, malgré certaines réticences initiales. Avez-vous eu des contacts récemment avec ces enfants depuis leur retour et leur prise en charge par les services de l'aide à la jeunesse? Comment vont-ils? Par ailleurs, quelles sont les pistes à l'étude pour le rapatriement des 17 jeunes qui vivent encore l'enfer des camps syriens?

Concernant l'éducation aux médias, votre rapport précise, en lien avec la crise de la Covid-19, que le développement d'une information de qualité destinée aux plus jeunes ne figure pas parmi les priorités du moment. Il s'agirait d'une matière sur laquelle nous ne pouvons pas agir rapidement. Pourtant, d'après les acteurs du secteur, l'éducation aux médias ne doit pas se limiter aux questions informationnelles et devrait en particulier se concentrer sur notre jeunesse.

Pour ce qui est de l'offre proposée en Fédération Wallonie-Bruxelles, les éditeurs de presse jouent un rôle et la RTBF multiplie les programmes pour essayer de toucher les jeunes là où ils se trouvent, en tenant compte de leurs codes. Sur la base de ces exemples, pensez-vous que cette information est suffisante? Estelle adéquate? À l'avenir, cette thématique devrait-elle être plus centrale dans le travail des services du DGDE?

Monsieur De Vos, dans le rapport, vous précisez qu'il n'y a pas de hiérarchie dans le domaine des droits de l'enfant. Même les petites actions sont importantes, même si elles concernent peu d'enfants. Pour cela aussi, je vous remercie.

M. le président. – La parole est à M. Köksal.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Monsieur De Vos, je tiens d'abord à vous remercier pour votre engagement. Il y a un an, vous nous disiez pratiquement au revoir et vous voilà à nouveau devant nous, douze mois plus tard. C'est une surprise; nous ne nous y attendions pas. Devons-nous prendre rendez-vous pour l'année prochaine? C'est évidemment une manière ironique de dire que l'image du monde politique ne sort pas grandie d'une situation très inconfortable, tant pour nous, responsables politiques, que pour vous et pour l'institution que vous représentez, et, par voie de conséquence, pour les enfants dont nous devons défendre les intérêts supérieurs.

Je tiens également à vous remercier, Nicolas et Jules, pour vos témoignages. Vos messages sont bien passés.

Monsieur De Vos, je voudrais souligner le caractère innovant du rapport que vous venez de nous présenter. Il est plus didactique, plus lisible, plus accessible. Tous les partis politiques sont éminemment sensibles à la thématique très importante des droits des enfants. Comme en atteste votre présentation, nous sommes malheureusement loin d'un monde idéal pour eux. Vous l'avez souligné dans votre intervention: la pauvreté et la précarité constituent des fléaux que nous devons combattre. Mais après deux années marquées par l'épidémie de Covid-19 et dans le contexte actuel de la crise énergétique et de hausse des coûts, les familles devront établir des priorités pour leurs dépenses. Espérons que l'avenir des enfants ne sera pas hypothéqué par cette situation.

Le système scolaire doit évoluer avec son temps. Nous ne parvenons pas à suivre l'évolution technologique et nous serons obligés de modifier le système

avec lequel nous fonctionnons actuellement. Beaucoup d'initiatives et de mesures sont prises pour améliorer la situation, mais nous avons toujours un train de retard.

Concernant les MENA, vous avez précisé que 26 mineurs d'âge étaient «dans la nature» aujourd'hui. Impossible de savoir malheureusement pas s'ils sont maltraités, s'ils ont un toit, s'ils ont été accueillis ou s'ils sont toujours vivants. L'État fédéral a été condamné à de nombreuses reprises, au niveau des juridictions belges, mais aussi européennes. La Belgique montre un très mauvais exemple, particulièrement concernant l'accueil des mineurs en danger.

S'agissant des violences infantiles et des violences intrafamiliales, vous indiquiez dans votre précédent rapport d'activités que votre institution réalisait, sur la base de témoignages, un travail systématique sur les maltraitances infantiles, entre autres avec l'aide d'un groupe d'experts encadrant les travaux. Les adultes et enfants ayant vécu de telles situations de violence ont été interrogés. Mon groupe se réjouit que ce sujet fasse l'objet d'un suivi spécifique. Avez-vous connaissance des résultats de ces travaux? Seront-ils présentés?

En Belgique, les statistiques relatives aux violences intrafamiliales infantiles sont l'angle mort des données concernant les violences, car le sujet est malheureusement toujours tabou, surtout lorsqu'il s'agit de l'inceste. Or ce sont des centaines d'enfants en souffrance que l'on abandonne à leur sort en refusant d'adopter des politiques de prévention et d'action spécifiques en la matière. En France, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a été créée en mars 2021. La méthode «papillon» – l'installation de boîtes aux lettres pour permettre aux enfants de signaler leur situation – a été déployée dans de nombreuses écoles. Dans notre pays, la visibilité du numéro d'appel 103 du service «Écoute-Enfants» doit être renforcée, notamment à travers une communication sur les réseaux sociaux. Ce numéro, que les enfants ne connaissent pas, doit devenir un numéro de référence, comme le 112 l'est au niveau national.

S'agissant de l'aide à la jeunesse, la question des placements d'enfants est cruciale. Ils doivent être considérés comme une aide de dernier recours aux familles. Certaines familles ressentent hélas le placement comme une punition. Le fonctionnement des services d'aide à la jeunesse (SAJ) est malheureusement parfois perçu comme étant opposé à l'intérêt de l'enfant, surtout dans les arrondissements judiciaires de Liège et de Nivelles. Des problèmes de personnes, de direction ou de gestion se posent-ils dans ces deux arrondissements?

Les services de la protection de la jeunesse (SPJ) sont submergés de dossiers à traiter, qu'ils reçoivent hélas tardivement. Débordés, ils ne parviennent pas à travailler sur la prévention. Des décisions d'éloignement des enfants, qui constituent l'ultime recours, doivent donc être prises. Le travail préventif n'aboutit

malheureusement pas. Que pensez-vous de cette situation? Je suppose que vous avez également des échanges réguliers avec les acteurs de terrain.

Le cyberharcèlement est également un fléau dont les enfants et les jeunes sont victimes depuis plusieurs années. Il y a quelques jours, nous apprenions le décès d'une jeune fille de 14 ans qui avait rencontré quelqu'un sur les réseaux sociaux. À La Louvière, un centre a été inauguré en septembre dernier. Il a déjà dû intervenir 101 fois pour des cas de harcèlement en milieu scolaire ou autres. L'équipe est très restreinte. Malheureusement, les moyens ne suivent pas et l'action reste limitée. Que pensez-vous de cette situation concernant la prévention du harcèlement?

L'an dernier, vous vous étiez engagé à moderniser le site internet. Qu'en est-il aujourd'hui? La Flandre, dans beaucoup de cas, a une longueur d'avance. Probablement que des moyens autres existent. Le nerf de la guerre reste parfois l'argent, malheureusement.

Comme indiqué dans le rapport, un des principes essentiels de la CIDE est le droit à la participation de tous les enfants, quel que soit leur âge, dans tous les domaines qui les concernent. Ce droit est pourtant constamment mis à mal, voire tout simplement nié, parce que l'enfant est trop jeune et qu'il ne peut pas comprendre les enjeux. Alors qu'en 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles publiait un vade-mecum concernant la participation des enfants aux décisions publiques, le groupe DeFI déplore le fait que ceux-ci aient été exclus du processus de sélection.

J'interpellais Mme Linard au mois de mars dernier: il ne lui semblait pas opportun d'appliquer, dans le cadre de la procédure de sélection du futur défenseur des droits des enfants, la même méthodologie que l'Écosse, qui, en vue de la désignation d'un ombudsman des enfants, avait opté pour un jury composé d'enfants.

Monsieur De Vos, comme vous l'avez dit dans votre introduction, les enfants doivent participer à tous les niveaux: qu'en est-il aujourd'hui dans l'institution que vous représentez? Ce n'est pas en gardant la mainmise sur la désignation d'un haut fonctionnaire que l'on dépolitise les choses. Nous sommes malheureusement bel et bien dans un jeu politique. Les experts se sont exprimés. Un classement a été établi. Nous avons eu des échanges très tendus et difficiles avec la présidente de la commission.

M. le président. — Il est légitime de rediscuter de ces questions, mais tel n'est pas l'objet du débat qui nous occupe.

M. Sadik Köksal (DéFI). – La fonction en fait partie.

M. le président. – Certes, mais je vous ai laissé dépasser largement votre temps de parole. Je vous demanderai dès lors de conclure.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Permettez-moi de vous en remercier, ainsi que M. De Vos et ses collaborateurs pour la lourde tâche qui est la leur.

(26)

M. le président. – La parole est à M. De Vos.

CRI Nº10 (2022-2023)

M. Bernard De Vos. – Concernant l'élargissement des compétences, je ne veux pas me soustraire à cette réflexion, mais j'ai formulé des propositions et j'ai déjà longuement expliqué ce qui me semblait adéquat dans les différents rapports d'activités que j'ai publiés depuis des années. Après, la décision politique ne m'appartient pas! Certes, je suis parfois informé des discussions menées à gauche et à droite à ce sujet, mais je ne dispose pas d'informations précises sur ce qui se trame et je n'ai pas été associé de près à la rédaction des textes qui circulent pour le moment. Je ne demande pas à l'être, même si je suis disposé à apporter une partie d'expertise que je m'efforce de maintenir. On me l'a parfois demandé informellement, parfois plus formellement, mais je ne suis pas associé à la démarche. J'éprouverais d'ailleurs des difficultés à m'exprimer plus longuement sur ce sujet précis. Mon véritable souhait est que l'institution que je représente vive dans un climat plus serein, et ce, le plus rapidement possible.

Le plus désagréable est de ne pas disposer de perspective. Tant les candidats qui sont en lice depuis avril dernier que l'équipe et moi-même, nous savons en effet que rien de nouveau ne nous attend demain. Les premiers soubresauts en septembre, octobre et novembre derniers ont été les plus difficiles à vivre. Durant ces mois en particulier, on se disait tous les jeudis que le point allait être examiné lors de la réunion du gouvernement. Tous les jeudis, nous attendions et rien ne venait. Cette situation-là est extrêmement complexe. Si cette situation demeure identique et qu'on n'arrive pas à trouver mon successeur, je souhaite clairement qu'on puisse néanmoins avoir un horizon.

J'ai pris contact, à ce sujet, avec les différents cabinets ministériels concernés pour déterminer si, au moins dans les deux ou trois mois qui viennent, désignation il y aura ou non pour qu'on puisse avancer, motiver les troupes et continuer à travailler correctement. Ce que l'équipe fait, par ailleurs: toutes les demandes individuelles qui arrivent sont traitées. Mais, par exemple, concernant le projet relatif à l'autorité, j'ai eu un contact préliminaire avec les responsables politiques concernés pour leur demander si une désignation interviendrait dans les mois qui viennent ou pas. On m'a répondu qu'elle interviendrait au plus tôt en février prochain, donc nous pouvons nous lancer dans un projet collectif d'envergure.

Je souhaite à l'avenir que l'on ait des délais plus ou moins précis pour savoir à quoi s'en tenir. Sans quoi la situation reste très compliquée pour tout le monde, pour les candidats et pour l'équipe. Pour moi, c'est moins facile, mais je poursuis mon travail. Toujours est-il que la semaine que nous avons connue a vraiment été très inconfortable.

M. le président. – La parole est à Nicolas.

Nicolas. – Concernant l'idée d'un service citoyen obligatoire, à titre personnel, je pense que les expériences extrascolaires sont immensément enrichissantes. Il est donc important de promouvoir ce genre d'initiatives. Cependant, cela doit rester facultatif. Les réalités des familles doivent être prises en considération, car elles varient fortement en Belgique. Il faut tenir compte de nombreux éléments. Le service citoyen obligatoire pourrait être perçu comme une punition, alors qu'il doit être rendu attractif vu tout ce qu'il a à apporter.

M. le président. – La parole est à Jules.

Jules. – Personnellement, je suis favorable à un service citoyen obligatoire. Il s'agit d'une excellente manière d'inculquer de bonnes valeurs aux jeunes et de mélanger des personnes issues de milieux sociaux différents, ce qui n'est pas le cas à l'école, où les milieux sociaux ne sont pas suffisamment diversifiés. Il s'agirait également d'une bonne opportunité pour instruire les jeunes sur les enjeux climatiques, ce qui n'est pas toujours possible dans le cadre scolaire.

M. le président. – La parole est à M. De Vos.

M. Bernard De Vos. – Il y a 25 ans, j'ai écrit le livre «Les Apaches des parkings: Adolescents des villes et des ghettos». J'y abordais l'utilité sociale des jeunes. Dans la foulée, j'ai lancé l'initiative Solidarcité, projet citoyen qui permet à des jeunes de passer une année au service de la collectivité, avec une dimension de maturation personnelle et de formation. Le parcours de ce projet a été très difficile. Aujourd'hui, il continue à se développer, mais de façon assez anecdotique en raison du manque de moyens. Si de tels services étaient suffisamment financés, il serait possible de proposer quelque chose sans pour autant le rendre obligatoire. Toutefois, je serais grandement étonné que vous soyez aujourd'hui en mesure d'initier un service citoyen obligatoire, car cela fait des années que nous suggérons d'ouvrir plus de places pour permettre à des jeunes volontaires de vivre ce type d'expérience, sans parvenir à les obtenir. Ces expériences sont extrêmement riches, mais les rendre obligatoires serait nettement moins intéressant. Chaque année, je rencontre des jeunes qui affirment avoir été changés par leur année citoyenne Solidarcité. Il faut faire en sorte que cela soit accessible à tous.

Nous avons beaucoup travaillé sur le redoublement. L'avis sortira courant janvier. La croyance populaire veut que le redoublement est utile, je ne suis pas de cet avis. Les enquêtes internationales démontrent d'ailleurs qu'il ne l'est pas. La Fédération Wallonie-Bruxelles dépense annuellement 400 millions d'euros à cause des redoublements. Si elle utilisait plutôt ce montant — colossal au regard de son budget dérisoire — en amont des difficultés scolaires, par exemple pour doubler le nombre d'enseignants dans les classes ou proposer de la remédiation avant que la situation ne se dégrade, ce serait nettement plus cohérent et inté-

ressant pour les enfants et les jeunes. Il faudra donc arriver à limiter, voire interdire, le redoublement pour réorienter les moyens. Ce sera très compliqué socialement, car la croyance populaire en l'utilité du redoublement est très ancienne et ancrée chez beaucoup de gens, notamment les parents et les enseignants, même si la recherche dit clairement le contraire.

J'ai déjà parlé des MENA et des demandeurs de protection internationale tout à l'heure. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit, leur situation est scandaleuse. Ce sont des enfants qui font une demande de protection internationale tout à fait officielle, et nous les renvoyons à la rue, ce qui est lamentable. Aujourd'hui, il en reste 26. Cela ne doit plus se produire. Pour cela, la solution est que l'État fédéral, qui est responsable de cette matière, cesse d'ouvrir et de fermer les centres d'accueil en fonction des arrivées des migrants. Il suffit de mettre une grille à la frontière en Hongrie et de renforcer les contrôles au niveau de la mer Méditerranée pour qu'il y ait moins de migrants, mais quand les contrôles diminuent, ils arrivent nombreux. Il y a donc une grande variabilité de flux. Cependant n'y a aucune raison dans les années à venir qu'il y ait moins de migrants et de réfugiés en Europe.

Il est donc important de maintenir tous les centres d'hébergement, non seulement parce que je ne suis pas certain que c'est moins cher de les fermer et de les rouvrir fréquemment. Il serait judicieux de les garder ouverts en permanence, afin de ne pas devoir à chaque fois réorganiser l'ouverture d'un centre et chercher un encadrement de qualité. Plus personne ne veut travailler à Fedasil, ce qui est compréhensible vu les contrats peu attractifs que l'agence propose. Il est important de valoriser les compétences et l'investissement du personnel pour le garder, mais aussi conserver l'implantation des centres d'hébergement.

Tout à l'heure, quelqu'un a dit qu'une commune avait refusé d'avoir des MENA. Je sais en tous cas que dans une commune, il y avait un centre pour les MENA qui a été fermé parce qu'il n'accueillait plus assez de mineurs. Un réseau de solidarité s'était pourtant créé. Forcément, avec la fermeture du centre, ce réseau a été perdu. Il est beaucoup plus difficile de rouvrir par la suite un centre d'accueil en urgence, car les travailleurs compétents ne sont plus disponibles et car il faut agréer à nouveau le bâtiment. De plus, l'environnement qui était devenu favorable à l'établissement d'un centre d'accueil pour des MENA, alors qu'au début les citoyens avaient peur et personne ne voulait les accueillir, est perdu.

Deuxième type de jeunes demandeurs d'asile: les mineurs transmigrants. Il s'agit de gamins qui viennent plus ou moins des mêmes horizons, mais qui n'ont pas envie de vivre en Belgique, ils s'arrêtent ici et ensuite, ils partent ailleurs. Assez souvent, ils partent en Angleterre, même si la situation change un peu. Ils s'arrêtent donc en Belgique, ils restent deux ou trois semaines, voire un mois. Médecins sans frontières (MSF) avait lancé un projet d'accueil très important

pour ces mineurs, de 80 places dans un hôtel désaffecté suite à la pandémie. Il y a eu un peu de rififi avec le niveau fédéral, ils n'ont plus les moyens, ils ont terminé leur projet.

Aujourd'hui, le budget est disponible, j'en ai encore une fois eu la confirmation par la secrétaire d'État que j'ai rencontrée avant-hier. Le budget a été voté. Cependant, il n'y a plus d'opérateur qui veuille ce travail et il n'y a plus de bâtiment disponible à Bruxelles. Donc, ces migrants sont à la rue. Ils rejoignent les transmigrants à la rue, ce que l'on appelle les «mineurs étrangers maghrébins», car il y a beaucoup de gamins qui viennent du Maroc et d'Algérie. Leur situation est extrêmement déplorable puisqu'ils ont la vocation de rester, mais n'ont pas du tout la capacité d'obtenir une protection internationale puisque ce sont des migrants économiques. Ils vivent dans des situations vraiment déplorables. Il suffit de prendre le train à la gare du Nord ou à la gare du Midi, vous les verrez. Ils sont sous l'emprise du white spirit ou de la colle. Ce sont des mineurs qui, en plus, coûtent extrêmement cher à la Communauté française, car quand ils sont surpris en train de voler un sac, par exemple, ils sont amenés à l'IPPJ de Saint-Hubert. Il y en a une centaine qui y sont passés l'an dernier. Je ne sais pas si vous savez ce que coûte un mineur en IPPJ fermé: c'est de l'ordre de 20 000 euros par mois. Sachant que cent gamins sont passés pour un mois à l'IPPJ et que tout de suite après ils retournent à l'endroit d'où ils venaient pratiquement sans accompagnement, sans période de transition, c'est deux millions d'euros jetés par la porte.

Avec cette somme, nous pourrions déjà faire quelque chose d'intéressant. Je pense par exemple à un projet de la commune d'Anderlecht qui est en place, mais cela prend du temps. Ce projet devrait créer un centre d'hébergement et d'accueil pour que les mineurs à bas seuil puissent simplement dormir, prendre une douche ... Il était prévu qu'il s'ouvre il y a un an et demi, mais il n'est toujours pas ouvert. Il commence doucement à recruter le personnel. À côté de ça, il y a l'ASBL Macadam qui a été créée, qui accepte de discuter et de rencontrer ces jeunes en journée, mais qui ne leur propose pas de possibilité d'hébergement.

Je le redis, comme je le fais chaque année, avec plus d'émotion et d'énervement aujourd'hui: la Belgique a un grave souci. C'est une faillite de l'État de droit; notre pays a été condamné plus de 700 fois pour un manque d'accueil de migrants, et beaucoup de ces décisions concernent des mineurs. Souvent, l'État a été condamné à offrir un logement et à répondre aux attentes minimales de ces mineurs.

L'inclusion ne concerne pas uniquement l'école. En Communauté française, les établissements ne satisfont pas aux attentes en matière d'inclusion ou même d'intégration: un enfant handicapé qui souhaite rejoindre l'enseignement ordinaire avec un auxiliaire de l'enseignement spécialisé connaît des difficultés. La Communauté française a toujours été mauvaise. En Communauté germano-

phone, la moitié des enfants qui devraient aller dans l'enseignement spécialisé sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire, avec une aide de l'enseignement spécialisé. En Flandre, c'est le cas d'un quart des enfants, tandis que, chez nous, il s'agit que d'un dixième.

Nous sommes loin d'un système inclusif dans lequel l'école s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant dans un groupe sensibilisé adéquatement. Nous ne sommes toujours pas en mesure d'émettre un avis concernant les pôles territoriaux. Il nous faut soutenir cette initiative et réajuster quelques paramètres. Certains enfants perdent l'encadrement dont ils bénéficiaient dans le système intégratif classique, faute de ressources. Ceci prouve qu'il y a des problèmes à régler dans cette situation. Je soutiens donc les pôles territoriaux. Changer de système entraîne forcément des ratés et suscite l'inquiétude de certaines familles quant à l'avenir scolaire de leurs enfants.

J'estime que la grande majorité des enfants en déficience intellectuelle peuvent être scolarisés dans un système inclusif, y compris sans visée certificative. Ces enfants devraient fréquenter l'école parce que cela leur permet de rencontrer d'autres enfants, cela leur impose de se lever le matin et de prendre le bus. Nous devrions permettre à plus d'enfants de fréquenter l'école sans visée certificative. Ceux qui essaient de pratiquer l'inclusion, que ce soit dans des classes ou écoles inclusives, font rarement marche arrière. Ils voient l'intérêt que cela représente pour les enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap. De plus, ils constatent aussi que cela améliore l'ambiance de l'école et contribue à responsabiliser tous les enfants. C'est très important.

Le service citoyen est une manière d'inviter les enfants à rencontrer la différence dès le plus jeune âge. En termes d'apprentissage, c'est quelque chose de très important. À ce propos, Monsieur Kerckhofs, je ne souhaite pas supprimer l'apprentissage des compétences de base, à savoir lire, écrire et compter, mais il faut atteindre un meilleur équilibre entre ces matières et les autres. Les enfants n'ont jamais eu autant de connaissances qu'aujourd'hui. Elles sont seulement plus désordonnées et l'école a la responsabilité de faire en sorte que ces connaissances basiques soient développées en vraies connaissances. C'est un débat énorme.

Monsieur de Lamotte, il est évidemment extrêmement heureux que des enfants fréquentent l'école. Il y en a trop qui ne la fréquentent pas. Nous n'allons pas nous plaindre de ceux qui y vont. Nous n'avons pas parlé de l'exclusion scolaire et du décrochage scolaire, mais ces phénomènes n'ont jamais été aussi importants. Quand on parle de décrochage scolaire, on oublie souvent de dire qu'il ne se résume pas au nombre d'élèves qui ne sont pas présents à l'école. Le décrochage en classe et la perte de motivation sont des situations que nous rencontrons régulièrement.

Épaulés par un groupe d'experts, nous avons commencé un travail sur les violences intrafamiliales. La première étape est de réunir des récits de vie d'adultes ayant été confrontés à de telles situations, en collaboration avec une spécialiste dans un tel exercice, Isabelle Seret. Un livre sortira au plus tard au printemps, basé sur les premiers récits analysés. Ces témoignages permettront de comprendre la maltraitance, et ce qu'elle représente, de l'intérieur. La deuxième étape sera de faire le même travail avec des enfants directement concernés par la maltraitance. Cependant, étant bien conscients des risques que représente une telle opération, puisqu'il s'agit d'aborder de traumatismes, nous nous sommes entourés d'un comité d'accompagnement spécifique.

Concernant la justice climatique, nous suggérons d'élaborer un grand pacte interministériel. La formation et la sensibilisation à l'école sont également des thématiques centrales. De plus, nos institutions doivent montrer l'exemple en étant écoresponsables elles-mêmes. Enfin, la consultation et la participation des jeunes sont cruciales, comme c'est déjà le cas dans le cadre du plan de développement durable de la Région wallonne, auquel mon institution est associée. La concertation entre les niveaux de pouvoir doit être la plus large possible et elle doit inclure les jeunes. Ils doivent participer, dès le début, à la construction des «mythes fondateurs» du projet.

La mendicité des enfants est encore une autre problématique. Il est évident que tous les acteurs du respect des droits de l'homme et de l'enfant désapprouvent de telles situations. Ces enfants sont dans la rue, ils ne vont pas à la crèche ou à l'école et ils restent avec leurs parents toute la journée. Ce ne sont pas des conditions d'éducation dignes. Il faut donc tenir la ville de Bruxelles et son bourgmestre «à la culotte», en leur rappelant leurs engagements vis-à-vis des parents à la rue qui refuseraient une offre d'éducation de leur enfant. Dès lors qu'une telle «offre» est avancée et que les enfants sont à l'école ou à la crèche en journée, le fait qu'ils dorment dehors est un demi-problème, parce qu'il y en a bien d'autres qui le font. Toutefois, je ne peux pas accepter que des enfants soient déscolarisés, parce que leurs parents sont à la rue, sinon je serais tout à fait en contradiction avec les principes de protection des enfants.

Le plan est donc loin d'être idéal à mes yeux, mais maintenant qu'il a été adopté, il faut faire en sorte qu'il soit respecté et que le conseil communal et le collège des bourgmestre et échevins de Bruxelles tiennent leurs engagements. Un véritable travail de prévention est nécessaire; or, ce que j'ai entendu pour le moment n'est pas tout à fait conforme à ce qui a été rédigé. J'ai entendu à plusieurs reprises que les policiers sont arrivés pour faire déguerpir les gens, ce qui n'est pas prévu dans le plan. Si le plan est appliqué tel quel, cela vaut la peine de tenter de le mettre en œuvre et d'évaluer son utilité. En outre, cette évaluation ne devra pas porter uniquement sur la sécurité publique; si l'intention de la ville de Bruxelles consiste surtout à se débarrasser des mendiants visibles, la mienne est de faire en sorte que les enfants vivent dans un milieu conforme au

minimum requis par la CIDE et par le bien-être en général. En l'occurrence, je suis incapable de dire quels seront les résultats du plan.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons plus nous permettre de laisser la situation en l'état. Parallèlement, il y a un travail très important à effectuer pour déterminer si ces enfants sont victimes de traite d'êtres humains. Il y a quelques années, la police de Bruxelles a bien procédé à une recherche pour savoir si les adultes qui accompagnaient les enfants étaient bien leurs parents; après avoir constaté que c'était globalement bien le cas, les responsables ont conclu que ces enfants n'étaient pas victimes de traite d'êtres humains. Or, je n'en sais rien! J'ai donc demandé à plusieurs reprises à la Région bruxelloise et à la ville de Bruxelles, qui est une des villes les plus concernées par cette problématique, de mener une enquête sérieuse pour identifier ces enfants et leurs parents.

En tout cas, la première approche est avant tout préventive. Il serait aussi possible de poser des conditions. D'ailleurs, la ville de Bruxelles ne prévoit pas de peines d'emprisonnement, mais des amendes administratives. Or, ces familles sont incapables de payer. Cela ne constitue donc pas un risque pour elles. Quoiqu'il en soit, la situation ne peut pas durer.

Monsieur Dupont, je ne peux pas vous communiquer de chiffres sur la pauvreté infantile. Toutefois, les témoignages montrent bien que la situation ne s'améliore pas. Je répète une fois encore que j'ai pris la fonction de DGDE en tant que spécialiste des adolescents difficiles; j'en sors en étant devenu le chantre de l'accueil de la petite enfance.

Tout en sachant les limites budgétaires qui sont celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne comprends pas que notre entité n'investisse pas davantage dans la petite enfance. Grâce aux progrès accomplis par les neurosciences, nous savons que les 1 000 premiers jours d'un enfant sont une période cruciale. Jadis, les milieux d'accueil de la petite enfance ont été créés en fonction de la demande, particulièrement dans les quartiers les plus aisés, car les ménages sont souvent composés de deux parents qui travaillent. Dans certaines communes, le taux de couverture dépasse ainsi les 100 %. Mais dans les communes plus populaires et les entités géographiques les plus défavorisées, les taux sont ridiculement bas. Le taux de couverture à Molenbeek ou Anderlecht est situé audessous des 20 %, tandis qu'à Etterbeek, où résident de nombreux de fonctionnaires européens, le taux de couverture très élevé. Un rééquilibrage est nécessaire.

Tout le monde en est conscient: les députés et la ministre! Mais il faut avancer plus vite. S'il était possible, par un coup de baguette magique, de prendre des places en crèche, à Louvain-la-Neuve par exemple, — elles ne sont jamais excédentaires puisque le taux de couverture doit atteindre 100 % — pour les mettre à Anderlecht ou à Molenbeek, cela ne servirait à rien. En effet, les familles dans ces quartiers ont assimilé le stigmate: «Ce n'est pas un truc pour nous». Il faut

renforcer la sensibilisation dans les quartiers et créer des haltes accueil où des parents peuvent faire l'expérience de confier leur enfant à une personne extérieure du cercle familial. Confier son enfant à quelqu'un d'autre, c'est un véritable apprentissage pour le parent.

J'entends souvent certains responsables politiques dire que, dans ces quartierslà, culturellement, les parents ne sont de toute façon pas intéressés par les crèches et les milieux d'accueil. Il faut arrêter ces réflexions qui ne tiennent pas la route! Pourtant, si les choses évoluent dans le bon sens, il faut poursuivre! Je l'ai encore indiqué cette année dans le rapport: un euro investi dans le secteur de la petite enfance représente plusieurs euros gagnés avant les 18 ans de l'enfant. Chaque euro investi dans les milieux d'accueil permet d'éviter des dépenses pour des programmes de remédiation. J'ai cité le chiffre affolant du coût de revient d'un jeune en IPPJ: 20 000 euros par an.

J'ai déjà dit à la ministre qu'il y avait un réel problème avec les mineurs dessaisis. Je répète une fois de plus que je suis totalement opposé au dessaisissement. Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet malheureusement pas d'aborder les raisons de mon opposition. J'ai rendu régulièrement des avis sur la question.

Une section complète engage près de 30 personnes, pour une prise en charge de trois jeunes dessaisis, en moyenne. Si vous voulez vraiment jeter l'argent par les fenêtres, allez-y! Si vous voulez que la section continue à fonctionner avec 30 personnes et trois directeurs — la présence d'un directeur, 24 heures sur 24 heures, est obligatoire —, continuez si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Mais, alors, il faut suivre ces gamins avec plus de sérieux!

Quand les jeunes sont placés en IPPJ, ils y passent un, deux ou trois mois, mais au moins ils y restent. Mais si vous avez la prétention d'héberger des jeunes dans un établissement supposé alternatif à la prison, pour leur éviter les affres du milieu pénitentiaire, alors, au moins, organisez autre chose! Proposez-leur une offre qualifiante en lien avec l'IFAPME, les CEFA et l'enseignement.

Ce n'est pas mon rôle de dire avec quels opérateurs il faut solliciter. Mais changez le suivi, non d'une pipe! Ou alors, décidez de fermer cette section et supprimez cette disposition de dessaisissement qui est complètement aberrante et qui est contraire aux principes même de la CIDE. Toutes les organisations internationales ont d'ailleurs condamné notre pays pour ce non-respect des principes internationaux. Mais si vous décidez de maintenir une institution qui représente un coût que je n'ose même pas imaginer – la ministre est elle-même très inquiète – et que vous la faites fonctionner pour trois ou quatre jeunes, alors qu'elle est prévue pour douze ou treize jeunes, faites-en au moins quelque chose de sérieux! Sinon les jeunes crient vengeance et cela devient inquiétant!

J'ai déjà discuté de cela avec la ministre et les responsables des administrations. Je pense que tout le monde en est conscient, mais personne ne sait comment faire autrement. La tâche n'est pas facile.

(M. Matthieu Daele, vice-président, prend la présidence)

M. le président. – Monsieur De Vos, puis-je vous demander de conclure?

M. Bernard De Vos. – Nous sommes le seul pays au monde où les enfants sont accueillis par du personnel dépendant d'un ministère différent de celui qui gère le personnel éducatif qui les encadre à l'école. Heureusement, malgré ces embûches, certaines écoles réalisent des choses merveilleuses. Cependant, beaucoup d'autres connaissent aussi des situations catastrophiques. Elles ne disposent d'aucun projet pédagogique qui transcende l'entièreté de la journée. Pour ma part, je préconise une école en «demi-pension». Je trouve aberrant que les cours s'arrêtent à 15h ou 15h30. Je voudrais une école qui articule, dans un seul projet pédagogique, tous ces moments particuliers, ainsi que le temps de la réappropriation individuelle du savoir, autrement dit les devoirs et les leçons. Cela nécessite un petit allongement de la présence à l'école et un apport éventuel de personnel extérieur. Les écoles de devoirs pourraient s'intégrer dans l'école à cet effet. L'école devrait aussi intégrer toutes les activités parascolaires ou périscolaires, comme l'apprentissage des langues, les activités culturelles et autres. Cela éviterait de renforcer les inégalités entre, d'une part, les élèves dont les parents ont accès à des offres complémentaires à l'extérieur, car ils disposent des moyens de les payer et de se déplacer, et, d'autre part, les élèves dont les parents n'en disposent pas.

Je vous invite à poursuivre vos réflexions sur l'ATL dans les années à venir. Nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Il s'agit d'un gros dossier et je suis ravi de constater qu'il est en chantier. Il faut poursuivre les travaux; l'enjeu est énorme. Si l'accueil de la petite enfance est important, l'ouverture de l'école à d'autres réalités l'est tout autant.

Il faut bien évidemment encourager toutes les initiatives qui favorisent les contacts entre les jeunes et les policiers. Cela peut prendre la forme d'une visite en dehors de l'école et d'une collaboration avec les milieux associatifs. C'est à mon sens toutefois insuffisant. Ainsi, nous collaborons avec la ville de Bruxelles et l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) pour analyser plus en profondeur le problème de la tension grandissante dans les relations entre la police et les jeunes et pour concevoir un projet de création d'un lieu d'accueil de ces derniers.

La méfiance entre la police et les jeunes est réciproque. Les jeunes ne portent plus plainte contre des policiers qui auraient eu des mouvements d'humeur ou commis des violences non légitimes à leur égard, mais ils ne portent pas plainte non plus à la suite de faits de harcèlement ou de cyberharcèlement parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne seront pas bien reçus.

Notre idée est de créer un lieu d'accueil où des travailleurs sociaux pourraient, dans un premier temps, rencontrer des jeunes qui ont une plainte à formuler les concernant directement, y compris contre la police. Dans un second temps, une fois que le jeune serait mis en confiance, la police pourrait se rendre dans ce lieu pour écouter ce jeune qui pourrait alors porter plainte. Un tel lieu nous semble important parce qu'aujourd'hui, de nombreux malaises des jeunes échappent à toute plainte. Certains se réjouissent de la diminution du nombre de plaintes contre la police, mais, en réalité, les jeunes n'en déposent plus. Nous menons une réflexion à ce sujet.

Pour le reste, je suis en contact avec Jean Spinette, le nouveau bourgmestre de Saint-Gilles, et avec Philippe Close, le bourgmestre de Bruxelles, qui se sont mobilisés récemment sur les questions de violence urbaine, pour mieux comprendre la problématique et travailler ensemble, en collaboration avec le Parquet. Il est prématuré de se prononcer sur ces questions aujourd'hui, mais nous y restons vigilants. Je rappelle que mon institution avait déjà fait des propositions à ce sujet il y a dix ans. Nous avions produit un document avec le Kinderrechtencommissariaat contenant des recommandations pour améliorer les relations entre les jeunes et la police. Ces recommandations avaient été discutées avec les autorités policières.

Au sujet de la santé mentale, Monsieur de Lamotte, je suis d'accord avec vous: il est triste que les crédits supplémentaires accordés aux centres PMS aient été supprimés. Je l'ai regretté publiquement. Ces crédits auraient encore toute leur utilité. Par ailleurs, il est terrible que des jeunes qui arrivent à formuler une plainte ou une difficulté ne soient pas entendus. Il est déjà très compliqué pour des enfants et des jeunes en souffrance psychologique de demander de l'aide, mais, quand ils la demandent et quand personne n'y répond, c'est une vraie catastrophe. Nous sommes confrontés à des situations de familles avec des enfants anorexiques ou d'autres situations très lourdes, où l'enfant a refusé toute aide psychologique puis se rend compte qu'il doit y recourir. Il essaie, sans succès, de trouver une place chez un psy ou à l'hôpital. Nous en sommes alors réduits à dire aux parents et aux enfants qu'il faut attendre six mois avant d'obtenir une prise en charge un tant soit peu sérieuse. Cela pose d'importants problèmes et soulève de grosses questions.

Monsieur le Président, m'accordez-vous encore deux minutes?

M. le président. – C'est demandé si gentiment! Je vous les accorde et vous demande de conclure votre intervention, puisque nous avions prévu de terminer nos travaux à 11h30.

M. Bernard De Vos. – Mesdames et Messieurs les Députés, prenez s'il vous plait à cœur le dossier relatif aux violences dites éducatives ordinaires! Je ne connais pas de situation de maltraitance qui n'a pas commencé par une violence dite éducative ordinaire. Je ne connais pas de parents qui, immédiatement, prennent la poêle à frire pour taper leur enfant. Je ne connais pas de parents qui, sans crier gare, s'amusent à écraser des cigarettes sur les pieds de leur enfant. Je connais des parents qui espèrent obtenir quelque chose par une autorité déplacée, en donnant des gifles, en insultant et qui, à bout – car cela ne fonctionne pas, il faut le dire – en viennent à maltraiter leur enfant. Mais je ne connais pas de situation de maltraitance qui commence sans ces violences dites éducatives ordinaires.

Je ne veux pas dire que toutes les situations de violences dites éducatives ordinaires conduisent à la maltraitance, mais il ne faut pas continuer à maintenir un climat dans lequel des parents peuvent s'autoriser à frapper, à insulter, à injurier et à ne pas être à la hauteur de leurs responsabilités éducatives. Il faut envoyer un signal clair. De nouveau, je ne demande pas l'inscription de l'interdiction de ces violences dites éducatives ordinaires dans le Code pénal, car je sais que ce sont les familles qui ont le plus de difficultés qui n'ont pas les moyens de bénéficier des relais quand la situation est difficile, qui ne peuvent pas envoyer leur enfant en stage, qui sont 24 heures sur 24 avec leur enfant. Je ne veux pas compliquer la vie de ces personnes et je ne souhaite pas qu'elles soient envoyées en prison, mais je veux qu'un signal clair soit donné grâce à l'inscription de l'interdiction de ces violences dans le Code civil. Ensuite, il faudra lancer une grande campagne de prévention et de promotion sur les autres manières d'éduquer les enfants de façon non violente. Ceux qui essaient ces méthodes sont en général plus heureux que ceux qui suivent les anciennes méthodes autoritaires, qui ne fonctionnent plus vraiment avec les enfants et qui les obligent à aller toujours plus loin dans la violence et l'agressivité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre écoute. (Applaudissements sur tous les bancs)

M. le président. – Je vous remercie, Monsieur le Délégué général. Je remercie également votre équipe, ainsi que Jules et Nicolas.

Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 11h50.

Prochaine réunion à 14h00.